RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 11148
Numéro SIREN : 751 754 201
Nom ou dénomination : CO FUND III

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2023 sous le numéro de dépôt 50100

SAS CO FUND III

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : 9 avenue Victor Hugo– 75016 Paris

751 754 201 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois et le treize mars à dix heures,

Les associés, la société SAS CLV et Monsieur Alexandre BIBAS, ont décidé de procéder à une assemblée générale ordinaire au siège social de la société par actions simplifiée CO FUND III, au capital de 1 000 000 € divisé en mille (1 000 000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1€). L'assemblée est présidée par le Président la société STARSHOES représentée par M. Alexandre BIBAS.

Le Président constate que les actionnaires présents représentent l'intégralité du capital social et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux actionnaires.

Le Président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé aux actionnaires dans les délais légaux et dans le même temps, tenus à sa disposition au lieu du siège social.

Ainsi les actionnaires ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la SAS STARSHOES de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir pour formalités.

Le président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de la société STARSHOES de ses fonctions de Président.

Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer :

SAS ABIGESTIM
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 29 avenue Hoche – 75008 Paris
914 695 689 RCS Paris

en qualité de Présidente de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

ABIGESTIM déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et les actionnaires.

SAS ABIGESTIM (*)	**SAS STRARSHOES**	**M. Alexandre BIBAS**	**SAS C.L.V**
Présidente		**Actionnaire**	**Actionnaire**
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente			